



Société coopérative de construction Chemin Mettlen Baugenossenschaft Mettlenweg

Narzissenweg 29 • 2504 Biel

Dispositions particulières sur les parts sociales

Le capital social correspond à la somme des parts sociales souscrites. Les parts sociales ont une valeur nominale de 300.00 CHF chacune.

1. Je souscris des parts sociales comme suit:

total

☐ **1 Adhésion simple**

CHF 300.00

2. Je souscris des parts sociales pour un bien immobilier destiné à la location:

☐ Part appartement de 2,5 pièces, adhésion comprise CHF 600.00

☐ Part appartement de 3,5 pièces, adhésion comprise CHF 900.00

☐ Part appartement de 4,5 pièces, adhésion comprise CHF 1'200.00

3. Il est également possible de souscrire des parts sociales. (Voir les statuts, art. 11, alinéa 3).

Je souscris des parts sociales à titre volontaire:

☐ ____ Part à CHF 300.00

total CHF _____

Conformément à l'article 16, les dividendes ne sont crédités ou versés, à partir d'une participation au capital d'au moins 5 000 CHF, que sur les parts sociales souscrites en plus, en fonction du résultat de l'exercice.

Je verse la somme de

Total CHF _____

conformément aux indications figurant sur le bulletin de versement qui m'a été remis. Le versement du dividende et le remboursement s'effectuent conformément aux statuts.

Lieu, date	Nom, prénom	Signature



Société coopérative de construction Chemin Mettlen Baugenossenschaft Mettlenweg

Narzissenweg 29 • 2504 Biel

Demande d'acquisition de la qualité de membre

L'admission en tant que membre est soumise à la reconnaissance des statuts, en particulier de l'objectif et des moyens de la coopérative. L'affiliation débute avec la libération intégrale des parts sociales et l'admission par l'administration. Aucun certificat n'est délivré pour les parts sociales. L'administration tient un registre des membres.

Demandeur (prière de joindre la copie d'une pièce d'identité officielle)

Nom		Prénom	
Adresse		NPA / lieu	
Né(e) le		État civil	
Nationalité		E-mail	
Tél. fixe		Tél. portable	

L'acquisition de la qualité de membre ne donne pas automatiquement accès à l'utilisation d'un objet de la coopérative.

Je certifie que les données indiquées ci-dessus sont correctes. J'autorise la Société coopérative de construction Chemin Mettlen à contrôler mes informations et à recueillir des renseignements sur moi.

Lieu, date		Signature	
------------	--	-----------	--

L'administration décide de l'admission en tant que membre de la Société coopérative de construction Chemin Mettlen. L'administration peut refuser l'admission sans donner de motifs.